



RENTREE 2018



Comité Départemental USEP de la Haute-Vienne

22 rue du lieutenant Meynieux
87000 Limoges

05 55 03 36 10
usep@lde87.fr

.....
Le sport scolaire de l'École publique

Sommaire

Mot de rentrée du président	2
Infos pratiques / contacts / Le comité Départemental USEP	3
S'affilier à l'USEP (pourquoi ? comment ? Règles de fonctionnement)	4
Calendrier Temps Scolaire	10
Calendrier Hors Temps Scolaire	11
Projets enfants acteurs	12
Prêt de matériel	16
Intervenants extérieurs	16

Mot de rentrée du Président

De la joie, de la bonne humeur, des rencontres, de la convivialité, c'est ce que l'USEP vous propose à travers ses rencontres sportives ouvertes aux élèves ou lors des formations proposées aux enseignants.

Chers collègues, en cette rentrée scolaire 2018, alors que nos élèves sont de plus en plus happés par les écrans de toutes sortes, la pratique sportive que nous proposons pour tous, est un moyen de s'évader l'esprit, de s'ouvrir aux autres, de dépasser ses limites et de partager des émotions.

L'année scolaire dernière, notre comité départemental USEP87 a accueilli 67% des écoles de notre département et a connu un fort succès puisque le nombre de licenciés a connu une forte augmentation (+10%) soit 10600 licenciés, alors que le nombre d'élèves du département diminuait sensiblement. Cela montre l'intérêt que vous avez montré à notre action. Le comité directeur composé de 25 bénévoles, ainsi Julien Roussel notre délégué vous en remercie.

Depuis la parution du BO du 21 juillet 2015, seule l'USEP (par son comité départemental ou une association d'école) peut organiser des rencontres sportives scolaires dans le 1er degré. En cela, l'USEP apporte sa responsabilité juridique et sa logistique. A ce titre, les CPC EPS, avec lesquels l'USEP87 travaille en parfaite harmonie, interviennent dans le cadre de l'USEP quand ils sont présents sur des rencontres.

C'est pourquoi, durant le temps scolaire, les rencontres menées avec les CPC EPS, sous le couvert de l'USEP seront ouvertes au plus grand nombre dès lors que les écoles sont affiliées.

Pour les rencontres sportives temps scolaire, encadrées par le délégué USEP (Julien Roussel) ou par un animateur diplômé que l'USEP rémunère auprès de la ligue de l'enseignement ou de l'UFOLEP, en cas de fortes demandes ne pouvant combler toutes les écoles, le choix sera effectué en fonction du pourcentage de licenciés sur l'école.

Pour une rencontre réservée aux élèves de cycle 1, l'association USEP de l'école devra obligatoirement avoir pris des licences maternelles ; idem pour les élémentaires.

L'USEP87 propose également des rencontres hors temps scolaire, où chaque élève doit être licencié. Le comité a choisi de limiter le montant du prix des licences afin de favoriser l'ouverture du sport pour tous.

Encouragé par l'intérêt que vous nous avez porté, nous essaierons de faire encore mieux cette année, tout en respectant le budget dont nous disposons. D'ores et déjà, vous trouverez dans le dossier de présentation, les différentes activités proposées pour tous les cycles.

Je vous rappelle enfin que via leurs associations USEP, les écoles peuvent créer une Coopérative scolaire USEP, sans frais supplémentaire. Si besoin est, la ligue de l'enseignement propose une application pour la comptabilité simple d'utilisation mais complète.

C'est avec joie que nous vous retrouverons au sein de notre association à travers les valeurs du bien vivre ensemble et de la laïcité que nous défendons. Bonne année scolaire à tous.

Michel REBERAT

Président du comité départemental USEP 87

Infos pratiques

Le Comité Départemental USEP était composé en 2017 - 2018 de 145 associations, 10 134 jeunes sportifs et 516 animateurs adultes.

Il est dirigé par un comité directeur élu pour 4 ans composé de 25 membres.

MEMBRES DU BUREAU :

Président : Michel REBERAT

Vice-présidents : Jean-Marc BELLEZANE, Daniel CLAVAUD, Claude MAGNE

Trésorier : Jean-Pierre BREUIL

Trésorière adjointe : Marie DUPUY

Secrétaire : Julie BOULLAUD

Comité directeur :

ARDAILLOU Mélanie, BELLEZANE Jean-Marc, BERLANDA Jean-Claude, BOULLAUD Julie, BREUIL Jean-Pierre, CASIMIR Patrice, CAYRE-RIC Alexandra, CHARRAT Laëtitia, CIBERT Isabelle, CLAVAUD Daniel, COUDERT Damien, CROS Gildas, DUPUY Marie, FOLLAIN Charlotte, FRUCHON-ROSE Isabelle, LACOUTURIERE Michel, MAGNE Claude, MARIAUD Karine, MARTINEZ Nadège, MASSIAS Sophie, MAUMY Frédéric, MONHAROUL Caroline, REBERAT Michel, RIVOAL Stéphanie, ROUX Serge

Personnel permanent :

Julien Roussel : délégué USEP, enseignant détaché **06 75 19 62 92** usep@lde87.fr

Maryline Souchaud : secrétariat USEP **05 55 03 36 10** usep@lde87.fr

Emilie Dupuis : animatrice rencontres USEP, salariée Ligue de l'Enseignement

Benoît Beaubert : animateur rencontres USEP, salarié Ligue de l'Enseignement

Retrouvez nous :



USEP 87 Haute-Vienne



@87_usep



www.laligue87-fol.org

Pourquoi s'affilier à l'USEP ?

Au niveau sportif :

- participer à des rencontres sportives (temps et hors temps scolaires) en lien ou non avec des fédérations sportives ;
- emprunter du matériel pour son école ;
- bénéficier d'un intervenant extérieur qui apporte un éclairage sur une activité.

Au niveau pédagogique :

- travailler autour de projets élaborés en commun avec les rencontres comme finalité ;
- bénéficier du prêt de ressources pédagogiques ;
- participer à des formations ;
- impliquer les enfants dans la création et l'animation de rencontres ;
- Éduquer à la citoyenneté par la participation de l'enfant à la vie associative. Traduire en actes les objectifs des nouveaux programmes (documentation pédagogique disponible : « le débat associatif »)

Au niveau juridique :

- gérer de façon autonome l'argent de l'école par le biais de son association USEP. Possibilité de créer une coopérative scolaire (Coop – USEP) ;
- doter l'école d'un cadre juridique pour l'organisation des activités éducatives scolaires et périscolaires du projet d'école (gérer les projets, encaisser les cotisations, les subventions et tous les produits autorisés par la loi, régler les dépenses afférentes ...) ;
- bénéficier d'une couverture d'assurance pour les enfants participant aux rencontres USEP et d'un contrat d'établissement si tous les enfants de l'école ont une licence (supplément de 0,76€ par enfant non licencié si vous souhaitez bénéficier de ce contrat auprès de notre assureur : l'APAC)



BasiCompta® Informations

L'USEP et la Ligue de l'Enseignement (en collaboration avec le CDOS) proposent aux associations (dont les Coopératives Scolaires) un outil performant permettant de gérer facilement leur comptabilité (même sans connaissance particulière dans ce domaine). Il ne s'agit en aucun cas pour l'USEP de s'impliquer dans la gestion de votre association (vous disposerez d'un code d'accès personnel qui vous permettra de vous connecter à l'application)

Quels avantages ?

Grâce à BasiCompta®, les utilisateurs peuvent :

- Choisir votre exercice comptable (année scolaire ou année civile).
- Saisir les pièces comptables très simplement. On retrouve les libellés propres aux associations en quelques clics
- Bénéficier d'un journal permettant de visualiser, rechercher et modifier n'importe quelle pièce
- Editer automatiquement le **compte de résultat au format Cerfa**, nécessaire pour les demandes de subventions
- Editer automatiquement le **bilan comptable** de l'association
- Réaliser un **suivi de sa comptabilité par action** (adhésions, activités, manifestations, ...)
- Suivre les soldes bancaires
- Gérer les amortissements
- Saisir des charges et produits constatés d'avance
- Faciliter le transfert de la comptabilité d'un trésorier à un autre
- Avoir l'aide de l'USEP et de la Ligue de l'enseignement sur demande

5

Comment ça marche ?

- BasiCompta® est **accessible en ligne**, il ne nécessite pas d'installation particulière sur les ordinateurs. Seule une connexion internet est indispensable pour son utilisation.
- L'utilisation s'accompagne d'une **formation obligatoire** mise en place par l'USEP et la Ligue de l'Enseignement.

Combien ça coûte ?

- **40€ de cotisation annuelle** pour les associations adhérentes (pour l'accès en ligne à BasiCompta, la maintenance, l'accompagnement et la formation la 1^{ère} année - Si l'association inscrit 2 ou 3 dirigeants à la formation, le coût reste à 40€).

Vos contacts à la Ligue de l'enseignement :

Karine LEGOUPIL
05 55 03 36 00
affiliation@lde87.fr

Pour des questions techniques :
Jean Pierre BREUIL (Trésorier de l'USEP et de la Ligue)
06 14 04 99 07



Comment s'affilier à l'USEP ?

Pour les écoles affiliées en 2017 – 2018

1 – connectez vous au site webaffiligue à l'aide de vos identifiants et mot de passe de l'année passée (pour les écoles ayant perdu leurs identifiants, nous les demander à affiliation@lde87.fr)

2 – cliquer sur :

démarrer votre demande d'affiliation

demander votre affiliation 2018/2019

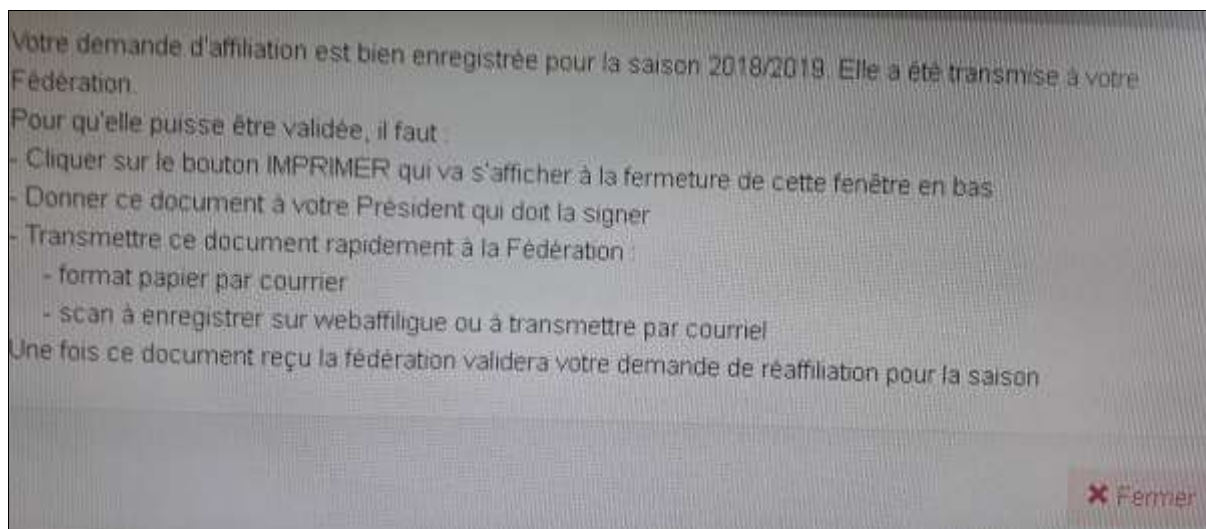
Modifier si besoin les onglets ou personnes enregistrées.

Attention : vérifier l'adresse mail du correspondant (c'est sur cette adresse que seront envoyées les différentes informations liées à l'affiliation)

enregistrer votre demande de réaffiliation pour 2018/2019

confirmer

Le message suivant apparaît :



Vous devez alors imprimer votre demande et la signer pour finaliser l'opération :

Aller tout en bas de la page, cliquer sur [imprimer](#) avant de [fermer le document](#)

Apparaît alors [transmettre le document de demande d'affiliation 2018/2019](#)

Vous devez alors **envoyer la demande signée** soit :

- par courrier à USEP, 22 rue du Lieutenant Meynieux 87000 Limoges

- par mail à affiliation@lde87.fr

- en la déposant dans votre espace sur webaffiligue

Dès réception nous validerons votre demande.

Un mail de confirmation de votre affiliation sera envoyé à l'adresse mail du correspondant.

Vous pourrez alors enregistrer les élèves que vous souhaitez licencier.

Attention : - Vous ne pouvez pas prendre de licences tant que vous n'avez pas reçu votre mail de validation.

- Vous ne recevrez pas de facture tant que vous n'avez pas pris de licences.

Pour les écoles non affiliées en 2017 - 2018

Nous contacter par mail à affiliation@lde87.fr ou au 05 55 03 36 00 afin que nous vous fassions parvenir un dossier d'affiliation.

Comment prendre des licences ?

Avant tout, il faut que votre affiliation ait été validée.

Pour les élèves déjà licenciés en 2017 – 2018 :

Dans le menu à gauche

La liste des licenciés 2017/2018 apparaît : cliquer sur les enfants que vous souhaitez licencier.

Pour les élèves non licenciés en 2017 – 2018 :

Ajout des enfants un par un :

Dans le menu à gauche

Remplir les champs demandés

ou

Ajout des enfants par liste :

Dans le menu à gauche

Choisir à l'aide du menu déroulant le niveau de classe dans lequel les enfants seront enregistrés (section)

Choisir dans votre ordinateur le fichier à intégrer :

Il vous faut préparer un fichier csv, xls ou xlsxn (tableau excell, base élève) comprenant les informations suivantes :

NOM, PRENOM, Date de naissance, Sexe, Classe (bien garder les entêtes écrits, il ne doit pas y avoir plus que ces 5 colonnes, il ne doit pas y avoir de ligne vide dans votre fichier).

Choisir en utilisant les menus déroulants.

Suite à cela, une facture sera éditée et vous sera envoyée.

NB : A tout moment de l'année vous pouvez vous connecter et rajouter des licenciés.

Tarifs 2018 – 2019

Pour le règlement, une facture vous sera adressée une fois votre première saisie de licences effectuée.

Affiliation école	Licence animateur (adulte)	Licence élémentaire	Licence maternelle
36€	18,50€	5.25€	4.60€

Règles de participation pour 2018 - 2019

- pour qu'une école participe aux rencontres maternelles, il faut obligatoirement que des licences maternelles aient été prises par l'école
- en cas de demande trop forte par rapport aux possibilités d'accueil, le choix des classes se fera en fonction du pourcentage de licenciés
- pour les rencontres Hors Temps Scolaire, tous les élèves doivent impérativement être licenciés
- pour les rencontres Hors Temps Scolaire, l'ensemble des déplacements sera pris en charge par l'USEP
- avant de participer à une rencontre, assurez-vous d'être à jour dans votre affiliation. Sans cela vous ne serez pas couverts par l'assurance de l'USEP (nous nous réservons le droit de refuser votre participation).

Calendrier Temps Scolaire

Période 1

- journée du sport scolaire : 26 septembre 2018
- jeux traditionnels cycle 2

Période 2

- cross cycle 3
- jeux d'opposition cycle 1 (dans le cadre de l'opération nationale « la maternelle entre en jeu »)

Période 3

- aventures motrices cycle 1
- acrosport / cirque / expression cycle 2

Période 4

- « autour des contes » cycle 1 (activités athlétiques et jeux autour des contes de l'enfance)
- athlétisme cycle 2 (ekiden + ateliers athlétiques)

Période 5

- randonnées cyclo cycle 3
- randonnées cycle 1 – 2 – 3 (en fonction projet « à la porte de mon école »)
- orientation cycle 2-3
- athlétisme cycle 3

Pour toutes ces rencontres, vous avez la possibilité d'être organisateur avec votre classe : vos élèves participeront à la mise en place et encadreront les différents ateliers (temps de préparation en amont).

Nous contacter si vous êtes intéressés.

Pour vous inscrire aux différentes rencontres et retrouver des informations complémentaires, rendez-vous sur le site internet de l'USEP 87 rubrique inscriptions :

www.laligue87-fol.org

.....
Le sport scolaire de l'École publique

Calendrier Hors Temps Scolaire

Les transports sont pris en charge en intégralité par l'USEP

Chaque enfant participant doit avoir une licence à son nom pour participer

RENCONTRES	LIEU	DATE	HORAIRES	CYCLE
Sports collectifs innovants	A définir	10/10/2018	14h00-17h00	CE2 – CM1 – CM2
Cross départemental	A définir	05/12/2018 (report 12/12)	13h00-16h00	3
Semaine du handball	A définir	28/01 au 01/02/2019	selon lieux	CE2-CM1- CM2
Tennis de Table	Limoges Ste Claire	12/02/2019	15h30-18h30	3
Semaine du badminton	A définir	10 au 15/03/2019	selon lieux	3
Semaine du basket	A définir	08 au 12/04/2019	Selon lieux	CE2-CM1- CM2
pêche	Panazol - St Just le Martel	A définir	13h30 – 17h	2 et 3
La Limousine	Panazol - St Just le Martel	01/06/2019	7h30-12h	3
Multisports	St Pardoux	12/06/2019	10h – 15h30	1 et 2
Multisports	St Pardoux	15/06/2019	10h-17h	CE2 – CM1 – CM2
Finale athlétisme	Limoges Beaublanc	18/06/2019 (report 25/06)	13h30-18h30	CE2 – CM1 – CM2

Les lieux et horaires sont susceptibles d'évoluer.

Si vous souhaitez accueillir une de ces rencontres, merci de nous contacter.

Projets « enfants acteurs » :

Par la participation à un de ces projets, vous rendez vos élèves acteurs. Ils ne se contentent plus de pratiquer une activité physique lors d'une rencontre mais sont associés à sa conception, son encadrement, et son reportage.

Cela participera à l'éducation à la citoyenneté, à la santé et à la sécurité, maîtrise du langage et de la langue française, utilisation des outils numériques... autant de moments concourant à la participation active des élèves dans l'exercice de la vie associative.

Si vous souhaitez inscrire votre classe dans un de ces projets, merci de nous retourner par mail la fiche projet complétée.

12

«A la porte de mon école» (randonnées pour tous cycles)

Travail tout au long de l'année sur la création d'un topo guide de randonnée à partir d'un document support (parcours, éléments remarquables du parcours, anecdote si possible, activité à réaliser en effectuant le parcours...)

La première étape consiste en la recherche de sentiers de randonnées au départ de l'école. Il peut s'agir de chemins déjà balisés ou nouveaux.

Suite à cela, création du livret en classe.

En P4 ou P5, randonnée avec des classes invitées.

Intervention du délégué USEP à la demande des classes participantes pour présenter les différentes activités à créer, aider au choix des parcours et à la rédaction du topo guide, aide logistique pour contacter les classes à inviter.

Les livrets créés seront imprimés en papier glacés pour tous les élèves ayant participé (financement USEP).

Une pancarte à placer devant l'école et mettant en avant le sentier choisi et ses points remarquables pourra également être réalisée (financement USEP).

L'ensemble des topo guides créés sera recensé sur le site de l'USEP et accessible à tous afin de vivre les différentes randonnées.

Les P'tits reporters USEP cycle 1 et 2 (opération nationale)

Réalisation d'un reportage sur une rencontre cycle 1 ou 2.

Les enfants vivent la rencontre en pratiquant puis construisent une trace de cette rencontre sous forme libre (affiche, enregistrement, BD, album, photo montage, dessin, vidéo...)

Ce reportage sera exposé sur un musée numérique national.

80 ans de l'USEP – Congrès des enfants cycle 3 (opération nationale)

Voir courrier et doc joint.

L'USEP ASSOCIE LES ENFANTS À LA RÉFLEXION SUR SON AVENIR ET SA CONTRIBUTION À L'HÉRITAGE DES Jeux Olympiques Paris 2024

Les enfants sont invités à expérimenter un processus démocratique leur permettant de donner leur avis et de formuler des propositions sur les pratiques sportives et le fonctionnement de la fédération USEP.

Tout au long de l'année, des débats seront organisés, d'abord à l'échelle locale (classe, au sein de l'école, entre 2 écoles...), puis départementale, régionale et nationale. Un congrès national rassemblera 200 enfants du 21 au 23 juin 2019 à Paris, en parallèle de la journée olympique.

13

Un congrès départemental sera organisé (janvier – février) afin que les enfants s'expriment et formulent des propositions sur 3 sujets :

- l'organisation des rencontres sportives et associatives à l'Usep (mixte, inclusive, écoresponsable...)
- leur implication dans la vie de leur association Usep,
- leur perception des valeurs de l'olympisme.

Ces propositions seront ensuite relayées au niveau régional puis national afin de créer un manifeste.

Afin de vous aider à mener ces débats en classe, nous mettrons à votre disposition des livrets guides et autre outils.

Défis récréés cycle 2 et 3 (opération nationale)

Nous vous proposons de vous lancer dans l'aventure des défis récréés !!!

L'idée est de créer des défis athlétiques à réaliser en récréation puis de les diffuser pour que les autres écoles françaises puissent tester vos propositions. Elles seront visibles dans la boîte à défis où sont déposés tous les défis des écoles participantes.

Vous pourrez ainsi à votre tour tester les différentes propositions venant des écoles participantes.

Vous trouverez en pièce-jointe la fiche type pour composer vos défis ainsi que le défi lancé par Christophe Lemaître, parrain de l'opération.

A venir : virtual regatta – route du rhum (ouverture des inscriptions en ligne mi septembre – départ 4 novembre)

Via la plateforme Virtual regatta, les classes pourront piloter leur bateau, choisir leur route, régler leur voile... en participant à la route du rhum de façon virtuelle et se confrontant aux autres classes usépiennes engagées.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout autre projet que vous souhaiteriez mettre en place.

INSCRIPTION PROJET
Un imprimé par classe.

Toutes les informations demandées doivent être indiquées afin que la demande soit prise en compte.

Ecole : Tél :

Nom de l'enseignant : Classe (+ effectifs) :

Adresse email :

Projet souhaité :

<p>A la porte de mon école</p>	<p>Découvrir et redécouvrir les chemins qui partent de chaque école pour créer des guides de randonnée mettant en valeur les atouts de chaque village.</p> <p>Ces guides seront bien évidemment à partager avec les autres écoles pour créer un vaste réseau de randonnée.</p>
<p>Les P'Tits reporters cycle 1 et 2</p>	<p>Suite à une rencontre USEP, créer une production retraçant le moment vécu.</p> <p>Cette production sera exposée sur le musée en ligne des « p'tits reportages USEP » (site national).</p>
<p>Défis récréés USEP cycle 2 et 3</p>	<p>Créer des défis athlétiques à réaliser pendant la récréation puis les partager entre les classes de la France entière.</p>
<p>80 ans de l'USEP – congrès des enfants cycle 3</p>	<p>Débats en classe puis au niveau départemental pour réfléchir à ce que doivent être l'USEP et l'Olympisme.</p>

Demandes, souhaits, renseignements utiles :

Prêt de matériel

Vous pouvez bénéficier de prêt de matériel USEP pour une période afin de mener à bien vos cycles d'activités.

[Vous retrouverez l'ensemble du matériel disponible sur notre site internet.](#)

www.laligue87-fol.org

Pour cela, nous contacter afin de vérifier la disponibilité du matériel souhaité.

Les lots seront à retirer en priorité à l'USEP ou à l'école ayant eu le matériel la période précédente.

En cas d'impossibilité, nous pourrions vous amener le matériel. Toutefois, nous ne pouvons vous garantir de vous livrer le matériel en tout début de période (en fonction de nos disponibilités liées aux rencontres et disponibilités du camion servant à transporter).

16

Intervenants extérieurs

Des conventions de partenariat sont signées entre la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Vienne, l'U.S.E.P 87 et différents comités départementaux. Ainsi, tout **intervenant extérieur qualifié** (BEES, BPJEPS, BESAPT...) participant à l'encadrement d'une activité sportive pendant le temps scolaire devra obligatoirement être sollicité au préalable auprès de l'USEP. Les interventions seront ensuite validées en équipe EPS notamment par votre CPC EPS. **Le nombre de demandes est limité à deux. Vous ne pouvez pas redemander une activité que vous avez eu plusieurs années consécutives.**

Si l'intervention est retenue, vous serez informés par l'USEP puis le comité sportif concerné prendra directement contact avec vous; **le projet pédagogique devra être envoyé à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale** de la Haute-Vienne pour validation. L'intervention ne pourra débuter qu'après validation de ce document. Si l'intervention débutait avant, elle se ferait sous la responsabilité de l'enseignant et sa responsabilité civile individuelle serait engagée si un problème survenait.

Les interventions possibles sont : Badminton, Baseball (participation financière des écoles), Basket, Capoeira (*participation financière des écoles*), Escrime (*participation financière des écoles*), Football, Handball, Judo (participation financière des écoles), Lutte (participation financière des écoles) Rugby, Tennis (participation financière des écoles) et Tennis de table (participation financière des écoles).

Pour toute demande d'intervention, rendez vous sur le site de l'USEP pour remplir un formulaire de demande :

www.laligue87-fol.org